



Entraide Luthérienne de l'Inspection de Paris

Comptes 2025

16 rue Chauchat 75009 Paris

La Trinité
[Signature]
le 12/01/26.

RESULTAT - GESTION COURANTE 2025									
CHARGES					PRODUITS				
	Réel 2025	Budget 2025	Réel 2024	Budget 2026		Réel 2025	Budget 2025	Réel 2024	Budget 2026
Frais de fonctionnement									
Frais de bureau - Administratifs	12,34	150,00	38,48	150,00	Versement des paroisses	5 791,20	5 600,00	5 979,18	5 600,00
Documentation, Annuaires	100,92	150,00	100,92	150,00	Versement des paroisses affectés	1 550,00			
Frais de banque	108,46	150,00	108,47	150,00	Offrandes nominatives	2 435,00	2 200,00	2 276,00	2 200,00
Affranchissements	4,55	215,00	279,48	215,00					
Frais déplacement	50,00				Dons personnes Carême	5 289,30	4 000,00	5 550,00	4 000,00
Divers	-		-		Dons personnes	220,00	200,00	645,00	200,00
					Dons personnes affectés	3 125,00			
	276,27	665,00	527,35	665,00	Collectes Carême	8 295,73	6 000,00	8 187,61	6 000,00
Subventions									
Subventions œuvres	1 655,00	1 655,00	1 655,00	1 655,00					
Action Carême au près	6 900,00	4 000,00	7 000,00	5 000,00	Divers remboursements				
Action Carême au loin	6 900,00	4 000,00	7 000,00	5 000,00					
Dons, secours	4 675,00	3 000,00	250,00	1 000,00					
Subventions aux sections	3 120,00	4 680,00	2 860,00	4 680,00					
Perte sur Prêts									
Total des charges	23 526,27	18 000,00	19 292,35	18 000,00	Total des produits	26 706,23	18 000,00	22 637,79	18 000,00
Excédent de l'exercice	3 179,96		3 345,44		Insuffisance de l'exercice				
Total	26 706,23	18 000,00	22 637,79	18 000,00	Total	26 706,23	18 000,00	22 637,79	18 000,00

Versements Paroisses 2025

	1er Trimestre		2ème Trimestre		3ème Trimestre		4ème Trimestre		Total 2024	Total 2025	% + / -
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025			
ASCENSION							164,00	80,30	164,00	140,50	-14,33%
BILLETES				60,20			500,00	500,00	500,00	500,00	0,00%
BON-SECOURS							400,00	400,00	400,00	400,00	0,00%
BOURG-LA-REINE	110,00	110,00	110,00	110,00	110,00	110,00	110,00	110,00	440,00	440,00	0,00%
COURBEVOIE							530,08	500,00	530,08	500,00	-5,67%
ÉGLISE ALLEMANDE			65,60						65,60	0,00	-100,00%
LA RÉCONCILIATION									0,00	0,00	0,00%
MARTIN LUTHER			48,00	50,00			52,00	50,00	100,00	100,00	0,00%
UNITE-NLG					200,00			300,00	200,00	300,00	50,00%
NOISY-LE-SEC						400,00	400,00		400,00	400,00	0,00%
RÉDEMPTION							250,00		250,00	0,00	-100,00%
RESURRECTION							150,00	150,00	150,00	150,00	0,00%
SAINT-ETIENNE							350,00	350,00	350,00	350,00	0,00%
SAINT-JEAN									0,00	0,00	0,00%
SAINT-LUC							150,00	70,00	150,00	70,00	-53,33%
SAINT-MARC			400,00	400,00					400,00	400,00	0,00%
SAINT-MATTHIEU							500,00	500,00	500,00	500,00	0,00%
SAINT-PAUL							250,00	200,00	250,00	200,00	-20,00%
SAINT-PIERRE	175,80	181,10	181,70	161,60	93,40	114,00	458,60	134,00	629,50	590,70	-6,16%
TRINITÉ-Saint-Marcel						750,00	500,00		500,00	750,00	50,00%
TOTAUX	285,80	291,10	805,30	781,80	403,40	1374,00	4764,68	3344,30	6259,18	5791,20	-7,48%

Action Carême 2025

	2106	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ASCENSION	84,20 €	127,60 €	86,00 €	100,00 €	100,00 €	145,65 €	100,00 €	100,00 €	76,00 €	52,00 €
BILLETTES	410,00 €	1 120,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	600,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
BON-SECOURS	500,00 €	1 200,00 €	530,00 €	150,00 €	300,00 €	300,00 €	350,00 €	200,00 €	400,00 €	188,00 €
BOURG-LA-REINE	762,00 €	820,00 €	300,00 €	80,00 €	70,00 €	590,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
COURBEVOIE	1 073,00 €	585,80 €	932,10 €	1 220,22 €	200,00 €	777,00 €	1 128,60 €	688,88 €	693,38 €	1 250,00 €
EGLISE ALLEMANDE	754,38 €	425,01 €	782,17 €	399,66 €	245,00 €	178,17 €	290,20 €	246,90 €	449,80 €	150,19 €
LA RECONCILIATION	0,00 €	300,00 €	300,00 €	400,00 €	200,00 €	100,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
MARTIN LUTHER	304,32 €	275,15 €	467,40 €	364,63 €	104,89 €	329,63 €	348,55 €	338,94 €	276,13 €	378,08 €
UNITE-NLG	387,80 €	185,71 €	514,70 €	221,29 €	200,00 €	200,00 €	293,09 €	300,00 €	273,00 €	200,00 €
NOISY - LE-SEC	250,00 €	330,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	300,00 €	400,00 €	400,00 €
CULTES REGIONAUX	587,80 €	532,50 €	533,20 €	871,70 €	293,60 €	235,90 €	431,90 €	466,50 €	344,80 €	346,90 €
REDEMPTION	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	220,00 €	210,00 €
RESURRECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	200,00 €	200,00 €
SAINT-ETIENNE	372,91 €	233,72 €	242,10 €	234,80 €	254,10 €	526,90 €	242,54 €	252,70 €	479,20 €	348,36 €
SAINT-JEAN	700,00 €	650,00 €	1 050,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	360,00 €	0,00 €	0,00 €	694,20 €
SAINT-LUC	57,00 €	107,00 €	69,70 €	180,00 €	130,00 €	70,00 €	217,00 €	65,00 €	160,00 €	200,00 €
SAINT-MARC	40,00 €	370,00 €	700,00 €	660,00 €	470,00 €	450,00 €	640,00 €	950,00 €	1 033,00 €	950,00 €
SAINT-MATTHIEU	250,00 €	127,30 €	400,00 €	233,11 €	226,60 €	108,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
SAINT-PAUL	200,00 €	150,00 €	160,00 €	150,00 €	200,00 €	210,00 €	200,00 €	250,00 €	180,00 €	180,00 €
SAINT-PIERRE	753,10 €	381,30 €	426,90 €	656,70 €	219,00 €	794,60 €	740,90 €	1 325,60 €	1 629,50 €	1 610,30 €
TRINITE - SAINT-MARCEL	1 140,00 €	1 060,56 €	942,22 €	877,32 €	878,00 €	1 980,00 €	1 584,00 €	1 384,50 €	1 410,00 €	1 477,00 €
Don inspection de Montbéliard									277,80 €	0,00 €
Dons personnes Région Parisienne	500,00 €	50,00 €	100,00 €	100,00 €	1 650,00 €	1 300,00 €	1 410,00 €	1 570,00 €	1 620,00 €	2 030,00 €
Diaconie paroisses réformées				40,00 €		233,50 €	150,00 €	0,00 €	1 000,00 €	200,00 €
Dons personnes divers	705,30 €	200,00 €	40,00 €	130,00 €		180,00 €	650,00 €	340,00 €	445,00 €	150,00 €
ENTRAIDE LUTHERIENNE	68,19 €	68,35 €	73,51 €	130,57 €	2 858,81 €	240,63 €	63,22 €	220,98 €	262,39 €	214,97 €
Reversement Carême Venezuela									1 020,00 €	1 020,00 €
TOTAL pour les 2 actions	#####	9 600,00 €	10 300,00 €	10 200,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 800,00 €	10 600,00 €	14 000,00 €	13 800,00 €
Versement pour ALEP 2016	1 630,00 €									
TOTAL	#####	9 600,00 €	10 300,00 €	10 200,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 800,00 €	10 600,00 €	14 000,00 €	13 800,00 €

RESULTAT - Fonds Immobilier 2025					
CHARGES			PRODUITS		
	Réel 2025	Réel 2024		Réel 2025	Réel 2024
<u>Passifs et charges successorales</u>	-	-	<u>Libéralités perçues</u>	-	-
Charges locatives et de copropriété	3 255,37	5 535,38	Remboursement Charges EPUdF LES LILAS	6 088,77	8 281,22
Charges Travaux Ravalement	2 178,44	5 946,11	Remboursement Ravalement EPUdF LES LILAS	-	-
Assurances	327,40	284,44	Complément à recevoir de l'EPUDF	2 178,44	5 946,14
Taxes foncières	2 506,00	2 462,00		-	-
	-	-	Revenus des livrets	5 998,27	8 533,68
	-	-			
<u>Dotation aux amortissements</u>	12 508,00	12 508,00			
Total des Charges	20 775,21	26 735,93	Total des produits	14 265,48	22 761,04
Excédent de l'exercice			Insuffisance de l'exercice	6 509,73	3 974,89
Total des Charges	20 775,21	26 735,93	Total	20 775,21	26 735,93

ENTRAIDE LUTHERIENNE DE L'INSPECTION DE PARIS

Montant du Legs au 31/12/2014 : 584 245€

RESULTAT - LEGS FRAENKEL 2025					
CHARGES			PRODUITS		
	Réel 2025	Réel 2024		Réel 2025	Réel 2024
<u>Passifs et charges</u>			<u>Libéralités perçues</u>	-	-
Projet aide Mme N R	980,00	-			
Projet Aide à Mayotte	1 500,00				
Bourse Géraldine Alvarez-Rocha	864,10	1750,00	Don pour sinistrés au Liban		250,00
Projet Aide sinistrés au Liban					
Total des Charges	3 344,10	1 750,00	Total des produits	-	250,00
Excédent de l'exercice			Insuffisance de l'exercice	3 344,10	1 500,00
Total des Charges	3 344,10	1 750,00	Total	3 344,10	1 750,00
			Solde Legs au 31/12/2025: 291 712,96€		

ENTRAIDE LUTHERIENNE DE L'INSPECTION DE PARIS

SYNTHESE DES RESULTATS 2025		
	Réel 2025	Réel 2024
<u>Gestion courante</u>	3 179,96	3 345,44
<u>Fonds immobilier</u>	- 6 509,73	- 3 974,92
<u>Legs Fraenkel</u>	- 3 344,10	- 1 750,00
Résultat global	- 6 673,87	- 2 379,48

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	31 décembre 2025			31 décembre 2024		PASSIF	31 décembre 2025		31 décembre 2024
	Montant brut	Amortissements Provisions	Montant net	Montant net	Montant net				
IMMOBILISATIONS						CAPITAUX PROPRES			
- incorporelles						Fonds associatifs sans droit de reprise :			
Logiciels						# Fonds statutaires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
- corporelles						# Fonds immobilier	106 510,06	113 019,79	113 019,79
Appartement LES LILAS	312 700,00	256 414,00	56 286,00	68 794,00		# Legs avec contrepartie d'actifs immobiliés	291 711,96	295 056,06	295 056,06
Cuisine équipée	15 000,00	15 000,00				# Réserve Carême	3 060,00	4 080,00	4 080,00
Prêts aux paroisses						# Réserve générale	70 474,60	67 294,64	67 294,64
Autres Prêts	320,00		320,00			TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS	476 756,62	484 450,49	484 450,49
Dépôts et cautionnements									
Total	328 020,00	271 414,00	56 606,00	68 794,00					
CREANCES						Résultat de l'exercice			
Autres créances EPUDF						gestion du legs		-3 344,10	
Produits à recevoir	16 153,68		16 153,68	18 975,24		gestion courante		3 179,96	
Débiteurs divers						fonds immobilier		-6 509,73	
charges constatées d'avance						total du résultat de l'exercice		-6 673,87	
Total	16 153,68		16 153,68	18 975,24		TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	476 756,62	477 776,62	484 450,49
TRESORERIE						DETTES			
Livret A Crédit Agricole	86 334,67		86 334,67	84 510,67		Emprunts			
Compte sur Livret Crédit Agricole	311 982,03		311 982,03	308 307,76		fournisseurs			
Crédit Agricole	5 674,49		5 674,49	3 816,27		Dettes fiscales et sociales			
						Créditeurs divers			
Caisse	5,75		5,75	46,55		produits constatés d'avance			
Total	403 996,94		403 996,94	396 681,25		Total des dettes			
Total du bilan	748 170,62	271 414,00	476 756,62	484 450,49		Total du bilan	476 756,62	477 776,62	484 450,49

« ENTRAIDE LUTHERIENNE DE L'INSPECTION DE PARIS »

ASSOCIATION

Siège social : 16 rue Chauchat – 75009 PARIS

RAPPORT DU REVISEUR

SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

François ROBERT
Commissaire aux Comptes

2, rue du 11 Novembre 1918 - 93260 LES LILAS
Portable : 06.07.85.09.50

Mesdames, Messieurs,

1 - OPINION :

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration en date du 21 Septembre 2015, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit :

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités de l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de mon rapport.

3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5 - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 – RESPONSABILITES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés

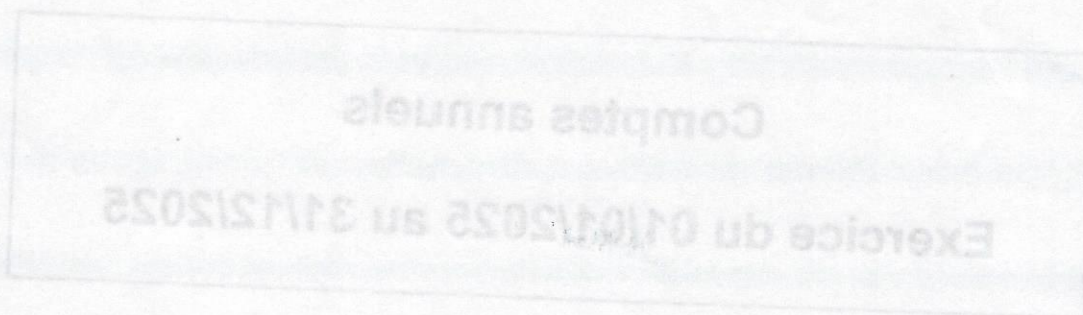
jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 Mai 2026

Le réviseur

François ROBERT



Entraide Luthérienne

16 rue Chauchat 75009 Paris
75009 Paris

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan 2025

Données générées du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Date d'opération)
(Entraide Luthérienne)
12/05/2026 18:35:22 pour bartrand-dupre@lepostel.net

ACTIF	Exercice N		Exercice N - 1	
	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	327 700 €	271 414 €	56 286 €	68 794 €
Immobilisations financières	320 €		320 €	
Total I	328 020 €	271 414 €	56 606 €	68 794 €
Actif circulant :				
Stocks et en-cours				
- autres que marchandises				
- marchandises				
Avances et accomps versés				
Créances				
- clients et cpts rattachés				
- autres	16 154 €		16 154 €	18 975 €
Valeurs mobilières de plac				
Disponibilités (hors caisse)	403 991 €		403 991 €	366 635 €
Caisse	6 €		6 €	47 €
Total II	420 151 €		420 151 €	415 656 €
Charges constatées d'avance				
Total III				
TOTAL GENERAL	748 171 €	271 414 €	476 757 €	484 450 €

PASSIF	Exercice N	Exercice N - 1
Capitaux propres :		
Capital		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
- réserve légale		
- réserves réglementées		
- autres	416 136 €	422 031 €
Report à nouveau	67 295 €	63 949 €
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-5 674 €	-2 129 €
Provisions réglementées		
Total I	476 756 €	484 451 €
Subventions et Provisions		
Total II		
Fonds dédiés		
Total III		
Dettes :		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et accomps reçus		
Fournisseurs et comptes		
Autres (1)		
Total IV		
Produits constatés d'avance		
Total V		
TOTAL GENERAL	476 756 €	484 451 €
(1) Dont comptes courants d'associés	5 000 €	5 000 €

Compte de Résultat 2025

Données générées du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Date d'opération)
 (Entraide Luthérienne)
 12/05/2026 18:35:22 pour berrand.dupre@laposte.net

Charges (hors taxes)	Exercice N	Exercice N - 1	Produits (hors taxes)	Exercice N	Exercice N - 1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
- Achats de marchandises			- Ventes de marchandises		
- Variation de stocks			- Production vendue (biens et services)	32 538 €	34 589 €
- Achats d'approvisionnement	118 €	139 €	- Travaux & Etudes		
- Variation de stocks (approvisionnements)			- Production stockée		
- Autres charges externes *	9 264 €	13 654 €	- Production immobilisée		
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 506 €	2 462 €	- Subventions d'exploitation		
- Rémunérations du personnel			- Autres produits (2)	2 435 €	2 276 €
- Charges sociales (et autres charges de personnel)			Produits financiers (2)	5 998 €	8 534 €
- Dotations aux amortissements	12 508 €	12 508 €			
- Dotations aux dépréciations					
- Dotations aux provisions					
- Autres charges					
- Charges financières					
Total I	24 396 €	28 763 €	Total I	40 972 €	45 399 €
Charges exceptionnelles (II)	23 250 €	18 765 €	Produits exceptionnels (2) (II)		
Impôts sur les bénéfices (III)					
Total des charges (I + II + III)	47 646 €	47 528 €	Total des produits (I + II)	40 972 €	45 399 €
Solde créditeur : bénéfice			Solde débiteur : perte (3)	6 674 €	2 129 €
TOTAL GENERAL	47 646 €	47 528 €	TOTAL GENERAL	47 646 €	47 528 €
* Y compris :					
- redevances de crédit-bail mobilier					
- redevances de crédit-bail immobilier					

(2) Dont reprises sur amortissements, dépréciations, provisions
 (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

Annexe au comptes annuels

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

0) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2025 ET REGLES COMPTABLES

L'Entraide Lutherienne publie ses états financiers pour l'exercice 2025 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année il a une durée de 12 mois

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

1) NOTE SUR LE BILAN

Les actifs de l'association sont composés des comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement, d'un bien immobilier situé au 52 rue de Paris 93260 Les Lilas et d'un dépôt de caution statutaire pour la somme de 5 000€.

2) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement de l'association.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par l'association.

3) LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2025 :

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	2 435,00 €
Reversement de cotisations	- €
Subventions reçus	- €
Autres Produits d'exploitation perçus	32 538,44 €
Remboursement à recevoir	2 178,44 €
Produits financiers	5 998,27 €
Total des Ressources	43 150,15 €

4) LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif.

5) PERSONNEL

L'association ne dispose pas de salarié.

6) AFFECTATION

Le résultat de la gestion courante 2025 sera porté en réserves générales pour 3 179,96 €
 Le résultat du fonds immobilier 2025 sera porté aux fonds immobiliers pour -6 509,73 €.
 Concernant le legs reçu, il a été utilisé pour un montant de 3 344,10 €